



République Française  
Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de BONNEVILLE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an 2023 le 20 février à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 14 février 2023, s'est réuni Salle Paroissiale - 96 rue du Patronnage - MARIIGNIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (29) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Annick VAZQUEZ-YANEZ, Marie-Laure MEYER, Philippe MONET, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Jean-Luc ARCADE, Christine ARES, Lucien BOISIER, Sébastien BROISIN, Brigitte CAPRI, Géraldine COFFY, Valérie FERRARINI, Agnès GAY, Josiane JORAT, Anthony LATHUILLE NICOLLET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Jean-Michel PASQUIER, Caroline PERRIN GOTRA, Dominique PITTET, Claude SERVOZ, Marie-Christine VINUREL.

**DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (7) :** Didier LAYAT a donné pouvoir à Stéphane VALLI, Jean-Marcel BURTNEY a donné pouvoir à Marie-Christine VINUREL, Véronique GUERIN a donné pouvoir à Christine ARES, Vanessa HAMEL a donné pouvoir à Caroline PERRIN GOTRA, Khédiya MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Christophe PERY, Sheila MICHEL a donné pouvoir à Christophe FOURNIER, Thierry TUR a donné pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER.

**DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (2) :** Jessica LARA LOPEZ, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX

Monsieur Anthony LATHUILLE NICOLLET a été désigné secrétaire de séance.

#### N°057-2023 : SYNDICAT MIXTE H2EAUX - DESIGNATION DES DELEGUES

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-7, L5211-7 et L5711-1 relatifs à la désignation des représentants d'un EPCI à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte ;

**VU** l'Arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0041 en date du 7 décembre 2020 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Faucigny-Glières (n°15) notamment les articles 7.1.6 eau et 7.1.7 : assainissement des eaux usées ;

**VU** l'Arrêté préfectoral n°PREF/DRCL BCLB-2022-0031 en date du 02/12/2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte H2Eaux ;

**VU** la délibération n°066-2020 du 16 juin 2020 portant désignation des délégués de la CCFG au sein du syndicat H2eaux ;

**VU** la délibération n°196-2020 du 09 octobre 2020 portant remplacement d'un délégué de la CCFG au sein du syndicat H2eaux ;

**VU** la délibération n°134-2022 du 09 mai 2022 portant approbation de la modification statutaire du syndicat H2eaux ;

**CONSIDERANT** que le syndicat mixte SMH2Eaux exerce les compétences à la carte suivantes :

- Le transport et le traitement des eaux usées » pour le compte de la Communauté de communes Faucigny-Glières et de la Communauté de communes Cluses-Arve et Montagne ;
- l'harmonie pour le compte des communes d'Ayze, Bonneville et Vougy ;
- la valorisation et le traitement des déchets fermentescibles ;

**CONSIDERANT** les nouveaux statuts du syndicat mixte H2Eaux modifiant notamment la répartition des délégués au sein du comité syndical et la suppression des suppléants ;

**CONSIDERANT** que le syndicat est administré par un organe délibérant composés de délégués élus dans les conditions de l'art. L5211-7, à savoir au scrutin secret à majorité absolue mais que le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret ;

**CONSIDERANT** que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner quinze délégués représentant la CCFG au sein du comité syndical du Syndicat H2Eaux ;

**CONSIDERANT** les candidatures suivantes en qualité de délégués :

1. Jean-Pierre MERMIN	9. Daniel NAVARRO
2. Christel TARDY	10. Josiane JORAT
3. Frédéric FAVRAT	11. Didier LAYAT
4. Stéphane VALLI	12. Christophe FOURNIER
5. Jean-Paul MALLINJOURD	13. Yves MASSAROTTI
6. Dominique PITTET	14. Christian VALENTINI
7. Lucien BOISIER	15. David LAURENSEN
8. Roman CALIGARIS	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret aux nomination des délégués ;
- **DESIGNE** les délégués suivants chargés de représenter la Communauté de Communes Faucigny Glières au comité syndical au Syndicat Mixte H2Eaux et amenés à ce titre à siéger avec voix délibérative :

1. Jean-Pierre MERMIN	9. Daniel NAVARRO
2. Christel TARDY	10. Josiane JORAT
3. Frédéric FAVRAT	11. Didier LAYAT
4. Stéphane VALLI	12. Christophe FOURNIER
5. Jean-Paul MALLINJOURD	13. Yves MASSAROTTI
6. Dominique PITTET	14. Christian VALENTINI
7. Lucien BOISIER	15. David LAURENSON
8. Roman CALIGARIS	

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à notifier cette délibération au Syndicat Mixte H2Eaux et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance  
Anthony LATHUILLE NICOLLET



Le Président,  
Stéphane VALLI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
FAUCIGNY GLIERES

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.  
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.